



MAGAZINE DE SAINT SULPICE LE DUNOIS

JUILLET 2021 - SEMESTRIEL N°64



SOMMAIRE

Le Mot du Maire	page 3
Les dossiers du conseil municipal	page 4
Budget principal et compte administratif.....	page 8
Résultats des élections	page 10
Devoir de mémoire	page 12
- Commémoration de la victoire du 8 mai 1945	
- Hommage à Christian BERGEZ-CASALOU	
Messe de la Saint Jean	page 13
L'État Civil	page 13
Du côté des écoles	page 14
- Fermeture d'une classe	
- La rentrée 2021	
La Médiathèque La Forge	page 16
L'actualité	
- La commission sociale	page 17
- La vaccination	page 17
- Un point sur les travaux.....	page 18
- Nouvelle tondeuse	page 19
- Le réseau d'eau	page 19
- Du nouveau à la mairie !.....	page 20
Respect civique pour bien vivre ensemble	page 21
Entretien et conservation du Patrimoine.....	page 22
- La Croix de Puy Léger	
- Église en lumière !	
- Article de ...	
Le coin des associations.....	page 24
Infos pêle-mêle.....	page 26
Prévention maladie de Lyme	page 27
Evolis 23	page 28
Divertissement.	page 30
Calendrier des événements.....	page 31
Infos pratiques	page 32

Magazine semestriel d'informations municipales :
dépôt légal 1989 sous le n°046

Directeur de la publication : *Bruno DARDAILLON*
Rédaction : *la commission de rédaction du magazine*
Photographies : *Patrick BERGER, Claire LONGINE,*
Hélène CARRIERE, Monique GUEROT-VALLETTE
Mise en page : *Hélène CARRIERE*
Impression : *Espace Copie Plan*
Distribution : *les conseillers municipaux*

Retrouvez le magazine en ligne sur :
<https://www.paysdunois.fr/>

La Municipalité vous propose une
nouvelle version du magazine
communal, nous espérons que vous
l'apprécierez et vous souhaitons une
bonne lecture!
Vos suggestions sont les bienvenues.

LE MOT DU MAIRE



Chers Sulpiciennes et Sulpiciens,

Tout comme le déconfinement, le soleil s'est fait attendre. Espérons qu'il soit généreux mais pas trop non plus, de façon que les températures soient supportables pour tous.

Après cette longue période de contraintes, les conditions sanitaires semblent évoluer favorablement grâce à la vaccination d'une importante part de la population. Nous espérons qu'elles continueront sur cette lancée afin que nous puissions retrouver notre vie d'avant : recevoir à nouveau nos familles, nos amis, revoir les visages et les sourires et que les commerces contraints à la fermeture puissent de nouveau ouvrir leurs portes.

Je voudrais également profiter de cette première page pour remercier, au nom des conseils municipaux successifs, notre secrétaire Magali GRENIER qui a fait le choix d'être mutée dans un autre service au 1^{er} juillet. Avec elle, nous avons travaillé, échangé, élaboré et concrétisé, parfois dans la difficulté, et preuve de sa ténacité nous avons mené à bien bon nombre de projets. Nous la remercions pour son accueil et sa disponibilité auprès des sulpiciennes et des sulpiciens. Nous lui souhaitons de s'épanouir dans ses nouveaux projets.

À bientôt et bon été à chacun de vous !

Bruno DARDAILLON

LES DOSSIERS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal pendant la crise sanitaire

En période de crise sanitaire, aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, l'article 6 de la loi n°2020-19 du 14 novembre 2020, prévoit que chaque personne présente peut avoir 2 pouvoirs et que le conseil se déroule à huis clos.

Projet d'aménagement du bourg

Un plan d'aménagement du bourg a été proposé par le bureau d'études Azi, il n'est pas définitif et reste ouvert à la discussion. Une réflexion est engagée sur la définition des priorités, dans l'ordre :

- Réactualisation du réseau d'eau
- Aménagement du carrefour devant l'Auberge de la Fontaine aux Loups
- Aménagement du carrefour devant la Médiathèque La Forge

Le plan est consultable en mairie pendant ses horaires d'ouverture.

Dispositif d'accompagnement des territoires dans les projets de développement «Boost'Comm'Une » mis en place par le Département

M. le Maire fait savoir que le projet d'aménagement du Bourg peut être subventionné au titre de «Boost'Comm'Une » par le département, de même que le pigeonnier, le travail devant la Médiathèque et l'abri du cantonnier SNCF.

Eau potable : projet de désinfection et dossier de demande de subvention

Suite à la rencontre du 29 octobre 2020 avec l'Agence Régionale de Santé, M. le Maire présente le projet d'installation d'équipements de désinfection par chloration aux réservoirs du

Mas St Jean et de Seigue. Des devis ont été demandés auprès du Centre Technique d'Hygiène (CTH) et d'Hydroélec. Il est prévu d'installer un panneau photovoltaïque pour alimenter la pompe à chlore du réservoir de Seigue. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Départemental financent ce projet à hauteur de 80%.

Déploiement de la fibre optique : convention d'usage pour l'installation du Nœud de Raccordement Optique (NRO)

M. le Maire fait lecture de la convention de droit d'usage pour l'installation du NRO. Convention signée entre la Commune et le syndicat DORSAL (créé par la région Nouvelle-Aquitaine et les départements du Limousin) demandant l'occupation à titre gracieux du domaine public. En effet, les opérateurs de téléphonie paient une redevance SPL à DORSAL pour l'exploitation du réseau, ce qui permet à DORSAL de rembourser l'emprunt contracté pour le financement du réseau. Le conseil municipal a approuvé la signature de cette convention.

Plan de soutien aux cantines scolaires dans le cadre du plan de relance gouvernemental

Le décret n°2021-126 du 6 février 2021 relatif au soutien de certaines cantines scolaires, prévoit l'attribution d'une aide sous forme de subvention versée aux communes et à leurs groupements réalisant un investissement en matière d'équipements matériels ou immatériels pour leur cantine scolaire. Après étude des devis, un prestataire a été retenu pour acquérir un nouveau four électrique pour la cantine de St Sulpice-le-Dunois.

Investissement prévisionnel: Four mixte avec sonde : 6 148.08 € TTC Entreprise TOUT POUR LE FROID (Limoges)

Alimentation four cuisine : 422.48 € TTC SARL EGP Joyeux (Saint Sulpice le Dunois)

Subvention de l'appel à projets pour soutien à l'investissement en matériel :

3 468.00 € [3 000 +(0.90x520)]

Autofinancement : 3 102.56 €

Equipement numérique des écoles dans le cadre du plan de relance gouvernemental

Dans le plan de relance gouvernemental, pour faire face aux défis économiques et sociaux induits par l'épidémie de Covid-19, un important volet est consacré à la transformation numérique de l'enseignement. En collaboration avec la directrice de l'école, un appel à projet a été déposé auprès des services de l'Etat incluant le coût et la demande de subvention pour l'acquisition de 5 tablettes numériques, 5 casques audio, un appareil photo ainsi que les cartes et abonnements numériques nécessaires à leur fonctionnement. Le conseil municipal donne son accord pour acheter ce matériel.

Motion à adopter relative à la carte scolaire 2021/2022

M. le Maire fait la lecture au conseil municipal de la motion relative à la carte scolaire proposée par l'association des Maires et des Adjointes de la Creuse (l'AMAC) le 4 mars 2021 réclamant davantage de moyens alloués au remplacement lors des opérations de la carte scolaire tout particulièrement en ce qui concerne le remplacement du personnel enseignant. Le conseil municipal approuve l'adoption de cette motion.

Organisation du temps scolaire pour les rentrées scolaires 2021, 2022 et 2023

Il est décidé de maintenir la semaine à quatre jours hebdomadaires de scolarité pour les rentrées scolaires 2021, 2022 et 2023 avec les horaires suivants : 8h55 – 12h / 13h30 – 16h25 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Redevance d'occupation du domaine public – Année 2021

La somme demandée à Orange SA pour 2021 s'élève à 2 016.38 € définie comme suit :

- artères aériennes (en €/km) : 25.72€ x 55.05
= 1 415.89 €

- artères souterraines (en €/km) : 14.21€ x 41.29
= 586.73 €

- emprise au sol (en €/m²) : 0.50€ x 27.53
= 13.76 €

Taux des taxes locales 2021

Dans le cadre de la suppression de la Taxe d'habitation pour les résidences principales, M. le Maire fait savoir que les communes bénéficient à partir de l'année 2021, du transfert du taux départemental de la Taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce transfert, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la Taxe d'Habitation pour les finances de la commune.

Taxes	Taux 2020	Taux 2021
d'Habitation	10,40%	-
Foncière(bâti)	13,40%	36,33% (=13,40% Taux Commune 2020 + 22,93% Taux Départemental)
Foncière (non bâti)	51,92%	51,92%

Convention Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales

La dernière signature de cette convention datant de 2015 et arrivant à échéance, le conseil municipal autorise M. le Maire à la renouveler pour 6 ans. L'aide au montage des dossiers de retraite ainsi que d'autres actes concernant les agents communaux étant ainsi délégués à la CNRACL.

Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité.

Le conseil municipal accorde ce pouvoir à M. le Maire.

Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France (AMR23)

Le conseil municipal a répondu favorablement à l'adhésion de la commune à l'AMR23 qui lui permet de bénéficier d'un accompagnement juridique sur mesure, de l'accès à de nombreux services numériques ainsi qu'à un abonnement au journal et à la newsletter mensuels.

Modification des statuts au sein de la ComCom du Pays Dunois

Monsieur le Maire expose que l'adoption des statuts intervient suite à la défusion de la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse. La Communauté de communes du Pays Dunois ne disposant pas de ses propres statuts permettant une réelle lisibilité des compétences exercées sur le territoire et dans le cadre de la prise de la compétence « autorité organisatrice de la mobilité (AOM), à compter du 1^{er} juillet 2021, il propose au Conseil municipal de délibérer sur l'adoption du projet de statuts de la Communauté de communes du Pays Dunois. Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le projet des statuts de la Communauté de Communes du Pays Dunois et précise que la délibération sera exécutoire dès sa transmission à la Préfecture de la Creuse.

Présentation du projet : Plan Local Urbanisme Intercommunal (PLUI)

M. Laurent Daulny, président de la Communauté de Communes du Pays Dunois et M. Jacques-André Bocquet, 3^o vice-président, ont présenté aux conseillers municipaux, le projet d'élaboration conjointe et globale d'un PLUI à l'échelle communautaire répondant davantage aux questions de ruralité. Les communes sont

actuellement soumises au RNU (Règlement National d'Urbanisme) qui ne correspond pas toujours aux attentes des communes rurales. Le PLUI est élaboré par un bureau d'étude en 4-5 ans et est renouvelable tous les 15 ans. La décision d'élaboration d'un PLUI au sein de la ComCom peut être envisagée.

Inscription de chemins au PDIPR de la Creuse pour la grande traversée VTT de la Creuse

Le conseil municipal a approuvé l'inscription au Plan Départemental Itinéraire Pédestre et Randonnée (PDIPR) par le Conseil départemental de la Creuse de certains chemins de la commune. *Cette grande traversée VTT de la Creuse sera aménagée entre 2020 et 2024 avec l'ouverture d'un tronçon par an. L'ensemble du projet permettra de parcourir le département sur une distance estimée à plus de 700km. La grande traversée répondant au cahier des charges de la Fédération française de Cyclisme, gage de qualité mais aussi de visibilité vis-à-vis des pratiquants, elle compte parmi les 14 itinéraires labellisés FFC au niveau national en 2021. Ce projet a vu le jour début 2020 grâce à un partenariat entre le Conseil Départemental (porteur du projet) Creuse Tourisme, les collectivités ainsi que le Comité Départemental de Cyclisme de la Creuse.

*Source: www.creuse.fr/La-Grande-Traversee-VTT-de-la-Creuse-1er-troncon-devoile

Renouvellement de l'adhésion au SDEC

La collectivité étant membre du groupement d'achat d'énergies coordonné par le SDEC, M. le Maire fait savoir que les contrats d'électricité arrivent à échéance au 31 décembre 2022. Pour continuer à bénéficier de cette démarche mutualisée, la collectivité renouvelle son adhésion.

Utilisation du Service de Missions Temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention générale d'affectation avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Creuse permettant de bénéficier de l'intervention d'un agent titulaire ou contractuel du Service de remplacement pour faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales. Il autorise M. le Maire à signer ladite convention et à faire appel à ce service en cas de besoin, les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2021.

Demande de remise gracieuse par les gérants de l'Auberge De La Fontaine Aux Loups de Saint Sulpice-le-Dunois

Suite au courrier en date du 20 avril 2021 des gérants de l'Auberge de La Fontaine aux Loups demandant une remise gracieuse des loyers (partie commerce), vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, une aide exceptionnelle leur a été accordée sous forme d'une exonération des loyers de la partie commerce pour les mois de fermeture obligatoire.

Demande d'acquisition de biens de section au hameau du Courtioux

Le conseil municipal valide le projet de vendre à Mme Monique Marot et M. Jean-Jacques Piffeteau, une partie de la parcelle AY n°236 ainsi que la totalité de la parcelle AY n°32 à M. et Mme Thierry Mumbach. Ces propositions de vente sont soumises au vote des électeurs de la section du courtioux. Les électeurs seront convoqués dans le courant de l'année.

Vœu relatif au projet « Hercule » - Non au démantèlement d'EDF et à la déstructuration du système énergétique de l'électricité et du gaz

En 1946, la France a fait le choix de nationaliser l'électricité et le gaz par la création d'EDF et GDF. Récemment, le plan "HERCULE" a été présenté à l'Assemblée Nationale, il prévoit une scission d'EDF en 3 entités. La première, EDF bleu, s'occuperait des centrales nucléaires, et resterait une entreprise publique. La deuxième, EDF vert, serait en revanche cotée en bourse, et veillerait à la distribution d'électricité et aux énergies renouvelables. La dernière, EDF azur, prendrait en charge les activités hydrauliques, dont les barrages hydroélectriques. La menace de cette ouverture des "entités les plus profitables" dont les énergies renouvelables aux investissements privés tandis que les "domaines sensibles nécessitant des investissements lourds comme le nucléaire" resteraient à la charge du public, pèse sur le service public de l'énergie.

Par conséquent, le Conseil Municipal demande solennellement au Président de la République et au Premier Ministre, entre autres, de faire le choix d'un véritable projet de société, par un véritable Service Public de l'Énergie dont la gouvernance doit inclure les élus locaux, par ailleurs propriétaires des réseaux, les citoyens et les salariés pour une réponse aux besoins des usagers, pour un développement humain durable, pour un fonctionnement économique du pays pérenne et pour une véritable solidarité énergétique.

Approbation du compte de gestion 2020 dressé par M. Nicolas Rigonnet, receveur municipal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 et par M. Emmanuel Vulliet, comptable, pour la période du 1er janvier au 22 mars 2021.

BUDGET DE LA COMMUNE

Budget Eau et Assainissement

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Réalisées 2020	Votées 2021	Réalisées 2020	Votées 2021
DÉPENSES	79 118,29 €	83 816,93 €	20 486,42 €	78 103,62 €
RECETTES (dont excédent antérieur)	90 819,20 €	83 816,93 €	74 350,00 €	78 103,62 €
RÉSULTATS	11 700,91 €	/	53 863,58 €	/

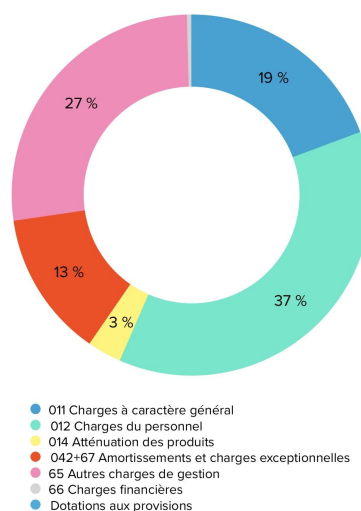
Budget Principal

La réalisation budgétaire pour 2020 s'élève à:

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
DÉPENSES (dont résultat antérieur)	527 397,80€	548 988,47€
RECETTES (dont résultat antérieur)	626 748,10 €	768 613,51 €
RÉSULTATS	99 350,30€	219 625,04€

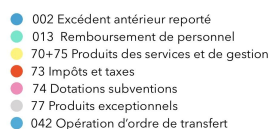
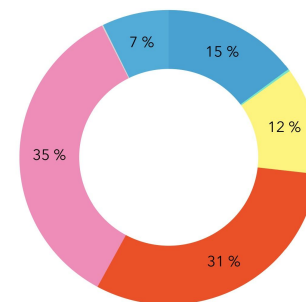
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021 PRÉVISIONS: 671 743,72€

011 Charges à caractère général	129 813,21 €
012 Charges du personnel	250 042,50 €
014 Atténuation des produits	20 631,00 €
042+67 Amortissements et charges exceptionnelles	87 903,69 €
65 Autres charges de gestion	180 453,32 €
66 Charges financières	2 700,00 €
Dotations aux provisions	200,00 €
RÉSULTATS	671743,72 €



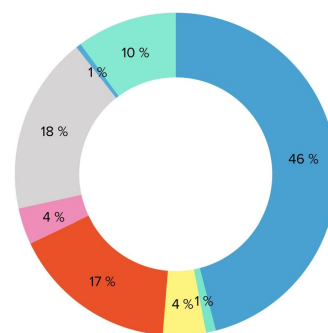
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021 PRÉVISIONS: 671 743,72€

002 Excédent antérieur reporté	99 350,30 €
013 Remboursement de personnel	1 600,00 €
70+75 Produits des services et de gestion	79 169,00 €
73 Impôts et taxes	208 891,00 €
74 Dotations subventions	233 107,00 €
77 Produits exceptionnels	1 000,00 €
042 Opération d'ordre de transfert	48 626,42 €
RÉSULTAT S	671 743,72 €



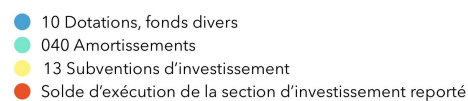
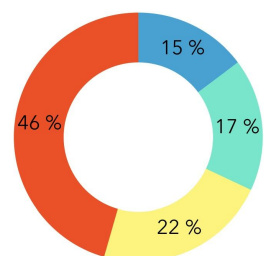
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 PRÉVISIONS: 482 129,67€

16 Emprunts et dettes	221 654,81 €
018 Éclairage public	20 912,65 €
019 Espace animation et activités au RDC et 1er étage	4 800,00 €
20 Médiathèque	80 125,06 €
21 Traversée du bourg	17 554,49 €
22 Grosses réparations école	2 437,00 €
21 - HO Immobilisations corporelles	86 019,24 €
Reprise de subventions	48 626,42 €
RÉSULTATS	482 129,67 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021 PRÉVISIONS: 482 129,67€

10 Dotations, fonds divers	71 100,00 €
040 Amortissements	83 053,69 €
13 Subventions d'investissement	108 350,94 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	219 625,04 €
RÉSULTATS	482 129,67 €



RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

La grande gagnante de ces élections a malheureusement été l'abstention.

De quoi susciter des frayeurs chez tous les candidats « sont-ils vraiment en phase avec les attentes de la population, la population se reconnaît-elle en eux ? »

Chaque citoyen devrait cependant prendre le temps de réfléchir sur le fait de pouvoir voter en toute légitimité, certains pays rêvent encore de pouvoir s'exprimer par les urnes en toute liberté, nous l'avons peut-être oublié un peu vite.

Rappel des rôles :

- **Le département** gère l'action sociale, les collèges, les routes, le sport, l'agriculture, la culture (bibliothèques départementales, conservatoire...) et les secours ...
- **La région** gère : le transport ferroviaire et scolaire, la culture, les lycées et l'agriculture...

Bruno Dardaillon

Résultats du canton

Binômes de candidats	Voix	% Exprimés	Elus
M. Laurent DAULNY Mme Hélène FAIVRE	1 537	68,59	Oui
M. Jean Claude CARPENTIER Mme Simone RIOLLET-GORSIC	704	31,41	Non

Résultats de la région

Candidats	Voix	% Exprimés
M. Alain ROUSSET	598 193	39,51
Mme Edwige DIAZ	289 258	19,11
M. Nicolas FLORIAN	214 858	14,19
M. Nicolas THIERRY	214 768	14,19
Mme Geneviève DARRIEUSSECQ	196 894	13,00

DÉMARCHAGES A DOMICILE OU PAR TÉLÉPHONE

ATTENTION AUX FAUSSES QUALITES

*EDF, GDF, LA POSTE, FRANCE TELECOM,
INTERNET, SOCIÉTÉ DES EAUX, POLICE,
GENDARMERIE, EMPLOYÉS COMMUNAUX,
DÉMARCHEURS EN TOUT GENRE....*

SOYEZ MÉFIANT ET OBSERVATEUR

- NE FAITES PAS ENTRER D'EMBLÉE UN INCONNU
- EXIGEZ UNE CARTE PROFESSIONNELLE OU UN JUSTIFICATIF D'INTERVENTION AVANT DE LAISSER ENTRER
- NE DONNEZ PAS DE RENSEIGNEMENT SUR VOUS OU VOTRE FOYER, SUR VOS ACTIVITÉS ET VOS ABSENCES
- REFIXEZ UN RDV POUR LEQUEL VOUS NE SEREZ PAS SEUL
- N'HÉSITÉS PAS À CONTACTER LE SERVICE COMPÉTENT POUR CONFIRMER L'OPÉRATION OU LA VISITE
- SOLLICITEZ LA PRÉSENCE D'UNE PERSONNE DE CONFIANCE
- NOTEZ LES COORDONNÉES DU OU DES VISITEURS
- NE LES LAISSEZ JAMAIS SEULS CHEZ VOUS NI DANS UNE PIÈCE
- NE LEUR MONTREZ PAS OU VOUS RANGEZ ARGENT ET BIJOUX

AU QUOTIDIEN :

- ➡ RANGEZ LE SAC A MAIN, LES CLÉS ET LES PAPIERS
- ➡ FERMEZ A CLÉ PORTES ET FENÊTRES POUR TOUTE ABSENCE
- ➡ EN CAS DE DOUTE, FAITES LE **17**, UN GENDARME VOUS RÉPOND

DEVOIR DE MÉMOIRE

Commémoration de la victoire du 8 mai 1945



8 mai 1945.

[...]la délivrance est là, la guerre est finie. Enfin, après tant de souffrances et de désolations, après tant d'espérances et de luttes acharnées. Même les épreuves les plus douloureuses ont une fin. Même les tempêtes les plus dévastatrices s'achèvent.

Une joie bouleversée emplit les cœurs, les drapeaux ornent les fenêtres, les embrassades se noient dans la liesse populaire. Derrière les larmes de joie, celles de la peine affleurent. Personne n'oublie les villes ruinées, les vies dévastées, personne n'oublie que l'humanité a payé le plus lourd tribut de son histoire. Notre monde en fut à jamais changé. La seconde guerre mondiale est une rupture pour notre civilisation qui se sait, encore davantage, fragile et mortelle.

Soixante seize ans plus tard, reliés par notre mémoire commune et épris de la même reconnaissance, nous nous unissons par la pensée et par notre hommage pour saluer le souvenir de celles et de ceux qui ont combattu et abattu le fléau nazi. [...]

Geneviève Darrieussecq,

ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants

Journée nationale du 8 mai 2021

Hommage à Christian BERGEZ-CASALOU



La Section Creusoise de l'Union Nationale des Parachutistes présidée par Benjamin RAVOUX, a organisé le samedi 29 mai dernier, une cérémonie en l'église de notre commune, suivie d'un pot de l'amitié en la mémoire d'un de ses membres, Christian BERGEZ-CASALOU, décédé le 26 novembre 2020, en pleine période de confinement.

Christian est né dans la région parisienne, d'une mère sulpicienne (Mme PERICAUD G.) et d'un père basque. Deuxième d'une fratrie de 3 enfants, Christian et son frère aîné, à la naissance du dernier, furent accueillis à St Sulpice par la famille GONNOT, au Café du Commerce, en face de la maison familiale,

pendant deux ans et fréquentèrent l'école communale.

À 20 ans, Christian sera incorporé pendant 18 mois, au 10ème Régiment d'Infanterie Parachutistes de choc de Bayonne, il suivra le peloton des sous-officiers et en sortira avec le grade de sergent. Il effectuera 21 sauts en parachute.

Homme discret mais très grand sportif, revenu à la vie civile, il consacre ses loisirs, aidé et encouragé par son épouse Ginette, au cyclisme et plus particulièrement au cycloport pendant plus de 40 ans. il participera entre autres à :

- 6 Paris-Brest-Paris (1 200 km) -meilleur temps 71H
- 10 Bordeaux-Paris (600 km) -meilleur temps 29H
- 1 Diagonale Calais-Brindisi (2 250 km en n7 étapes)
- 1 Diagonale Dunkerque-Hendaye (1 080 km)
- 1 Lyon-Mt Blanc-Lyon (500 km)

et à de nombreuses autres épreuves pour un total évalué à 300 000 km!

Pierre Brunaud

MESSE DE LA SAINT JEAN



Une quarantaine de personnes s'est réunie pour la traditionnelle Messe de la St Jean le 24 juin à 18H, sous le tilleul de notre jolie chapelle du Mas St Jean.

Certains, armés de coupe-vents, tous, en respectant les règles sanitaires. Beaucoup de fidèles étaient absents, espérons qu'ils ont été découragés par la météo et qu'ils ne rencontrent pas de difficultés de santé. Le Père Xavier Durand a également eu une pensée émue pour Michel Chénier qui, chaque année, venait aider Franck Joyeux à installer les chaises pour la messe, même après qu'il a été à la retraite.

Après que chacun a déposé son cierge dans la chapelle, nous avons dégusté la traditionnelle brioche offerte par Marthe Neveu.

À l'issue de la cérémonie, un pot de l'amitié préparé par Sabina a été partagé en l'honneur du Père Xavier Durand qui prend sa retraite et qui célébrait ce jour-là sa dernière Messe de la St Jean à St Sulpice. Nous lui souhaitons une bonne continuation!



Marie-Claude Guignat

L'ÉTAT CIVIL

Décès

GRAS Yollande, Augusta veuve AUBARD - décédée le 09 janvier

LAVERDANT Gui, Ferdinand - décédé le 24 janvier

BARTHELEMY Jacques - décédé le 26 mars

SIMONET Cosimo - décédé le 09 avril

BERTHONNET Georges, Antoine, Marie - décédé le 14 mai

PASQUIGNON Monique née LOUIS - décédée le 01 juin

Inhumation

BEAUDROUX Madeleine née TISSIER - le 31 mars

JACQUET Marthe - le 11 mai

DECHEZLEPRETRE Paulette née BEAULIEU - 03 juin

DU CÔTÉ DES ÉCOLES

À St Sulpice le Dunois...

Jeudi 17 juin, école dehors pour tous les enfants de l'école de St sulpice

Les deux classes de l'école de Saint Sulpice le Dunois ont passé une formidable journée au moulin de Boudelogne. Nous remercions les nouveaux propriétaires qui nous ont accueillis très amicalement.

Les enfants ont beaucoup apprécié le site qui est très beau et très vaste. Chaque classe à son rythme, ils ont pu faire une longue promenade dans la forêt, découvrir les petits habitants de la mare et la biodiversité avec une animatrice nature du CPIE, faire connaissance avec Tempête, la jolie chienne blonde qui ne nous a pas quittée, et les trois petites chèvres recueillies ici pour échapper à leur mauvais sort. Ils ont marché, pêché, observé, réfléchi, joué, couru, recherché, dessiné, expérimenté...pour les plus grands, la journée a été embellie par la possibilité qui leur a été donnée, pour la première fois depuis si longtemps, de retirer le masque à l'extérieur. Une grande joie pour les enfants. Quant aux plus jeunes, ils ont unanimement trouvé les sandwiches au jambon « dé-li-cieux ».



Ghislaine Cerclay



À la celle Dunoise...

Les enfants ont eu l'occasion de fabriquer du papier, des maisons à insectes et des abris pour hérissons, ils ont participé à des ateliers de relaxation, de Land Art, de plantation au jardin mais aussi à diverses autres activités en images ci-dessous.



Projet Théâtre à l'espace Fayolle



Plantations au jardin



Intervention technicien barrage



Refuge à insectes



Conseil de classe des CM



Election des délégués de classe

Fermeture d'une classe



Le samedi 29 mai, une centaine de personnes se sont retrouvées pour protester contre la fermeture d'une classe à La Celle-Dunoise où l'école communale est en RPI (regroupement pédagogique intercommunal) avec Saint-Sulpice-Le-Dunois. Claude Landos (maire de La Celle-Dunoise) était notamment entouré de Bruno Dardaillon, de Geneviève Barat (maire de St-Germain-Beaupré), de Jean-Jacques Lozach (sénateur) et de Rodrigos Arenas (coprésident de la Fédération des conseils de parents d'élèves), qui avait fait le déplacement depuis la Seine Saint

Denis pour soutenir le mouvement. De nombreux parents d'élèves et beaucoup d'enfants étaient rassemblés dans la cour de l'école. [...]

Fermer une classe c'est pénaliser nos écoliers mais aussi menacer la ruralité. Avec la crise sanitaire, on a remarqué l'arrivée de nouvelles populations, si on ne peut pas maintenir une offre scolaire convenable, les gens iront ailleurs...*

**source L'Echo du Berry du 10/6/2021*



En amont de ce rassemblement, parents et enfants s'étaient rassemblés les 6, 13, 27 mars et 29 mai devant l'Inspection académique de la Creuse pour manifester leur mécontentement.

La rentrée 2021

Les classes pour la rentrée 2021:

Saint Sulpice le dunois:

- classe de Maternelle/CP, 14 élèves, Mme Cerclay
- classe de CE1/CE2, 18 élèves, Mme Le Bras

La Celle Dunoise:

- classe de CM1/CM2, 19 élèves, Mme Duqueroix + autre enseignant qui complètera à mi-temps.

La fréquentation :

Au cours de l'année 2020, malgré la situation sanitaire, la médiathèque a comptabilisé 788 entrées et enregistré 1787 prêts. Les usagers viennent majoritairement pour emprunter des documents mais également pour bénéficier du matériel informatique, de l'accès à internet et aussi des espaces ludiques.

Accueil des classes du RPI :

Cette année scolaire qui s'achève a permis aux élèves des 4 classes de se familiariser avec la médiathèque. Les élèves l'ont découverte en tant que lieu mais également grâce aux nombreux documents qu'elle contient. En effet, ils ont abordé l'édition jeunesse dans sa diversité au travers de textes, d'auteurs et d'illustrateurs aux univers différents. Sous forme ludique, les enfants ont apprécié la richesse du patrimoine littéraire et ont pu développer leur créativité.

Je profite de ces quelques lignes pour remercier les maîtresses de leurs visites hebdomadaires.



Projet "jardin" :

Le jardin prend forme. La serre est en cours de montage, elle accueillera les semis de 2022. Les arbustes à fruits rouges implantés à l'automne donnent leur première récolte.

Le projet de jardin pédagogique sera mené en partenariat avec les enseignantes et soutenu par toutes les bonnes volontés.

Projet "veillée patrimoine" - (appel à témoins) :

Au cours du week-end du patrimoine qui aura lieu les 18 et 19 septembre, nous souhaiterions partager une veillée sur le patrimoine de Saint Sulpice...ses anecdotes, son évolution au cours du siècle dernier. Afin de concocter cette belle soirée, nous sommes à la recherche d'habitants ayant vécu des moments historiques ou des moments simples mais néanmoins riches et nostalgiques et qui pourraient venir raconter des "histoires".

Du côté des bénévoles :

Depuis le mois de janvier, Monica Veneri est venue rejoindre Nadine Lemoine à mes côtés. Nous la remercions pour son investissement.

Multiples dons :

En cette année particulière et en période de confinement, de nombreuses personnes ont fait du rangement dans leur maison. La médiathèque a donc enregistré une hausse de dons de livres. Nous remercions les généreux donateurs d'avoir pensé à nous.

BEL ÉTÉ À TOUTES ET TOUS !

Monique Guérot-Vallette

L'ACTUALITÉ

La commission sociale

Comme chaque année à cette époque, l'envoi d'un courrier aux personnes de +65 ans a été distribué par les élus en même temps que les flyers concernant le déploiement de la fibre.

186 personnes ont reçu ces questionnaires à retourner, selon leur envie et leurs besoins afin de bénéficier des visites et de la surveillance assurés par les membres de la Commission Sociale au gré des événements climatiques et épidémiques.

Nous sommes là pour avoir un œil bienveillant sur eux, leur rendre visite, les aider dans certaines démarches et quelquefois aussi pour faire le lien auprès des services sociaux.

De nouvelles personnes se sont ajoutées à notre liste mais malheureusement, certains de nos anciens, avec qui nous avons créé des liens, nous ont quitté.

Le questionnaire distribué peut être modifié à tout moment, à chaque changement de situation familiale etc. Il suffit d'en faire la demande en appelant le secrétariat de la Mairie.

Marie-Claude Guignat

La vaccination



A l'initiative de la Préfecture, une campagne "d'Aller Vers" pour les personnes de 75 ans et plus qui ne peuvent pas se déplacer dans un centre de vaccination, a été mise en place.

Le maire et les adjoints ont appelé toutes les personnes, 86 en tout, pour leur demander si elles étaient/si elles voulaient être vaccinées. Une ébauche de liste a été renvoyée en préfecture et remise à jour régulièrement. Tous ceux qui le désiraient ont été vaccinés avec Pfizer

à la Salle des loisirs de La Celle Dunoise par le Dr. Landos et le Dr. R'Khachaham-Autour, les infirmiers, les élus et les bénévoles de La Celle Dunoise. La première injection a eu lieu le 27/03/21 et la deuxième le 24/04/21. Deux personnes ont été vaccinées à leur domicile, 4 ont été emmenées par nos soins, les autres par leur famille ou leur aide à domicile.

Merci à la Préfecture de la Creuse et à la commune de La Celle Dunoise pour cette très bonne initiative.

Marie-Claude Guignat

Un point sur les travaux

- ❖ Les travaux de voirie engagés en début d'année se déroulent normalement et sont pour la plupart réalisés. A savoir :
 - Écoulement des eaux à l'Âge
 - Reprise d'une tête d'acqueduc route des Mesures à Montrignat
 - Reprise voie d'accès et piste à Souvolles
 - Canalisations eaux usées et fossé en dessous de Chabannes
 - Aménagement accès réservoir au Mas St Jean
 - Reprise égouts au Mas St Jean
 - Patte d'oie et pose de buse à La Brugère
 - Reprise et empierrement d'une partie de chemin aux Verrines
 - Pose d'un accodrain à l'entrée de chez Mme Teilloux côté bourg (pour ces 2 dernières réalisations, les propriétaires participent financièrement)



Égouts Chabannes



Égouts Mas St Jean



Patte d'oie La Brugère

- ❖ Restent à effectuer les revêtements :

- Reprise de la piste du Bois de Chabannes
- Revêtement piste de La Gasne à Chabannes
- Reprise, empierrement et bitumage d'une section de piste à La Betoule
- Reprise patte d'oie piste de La Betoule sur le bord du RD 22

- ❖ Les travaux d'aménagement du carrefour de la route de Villemalard débutent bientôt avec la démolition des bâtiments Jean Joyeux, ce qui constitue la première tranche d'aménagement du bourg.
- ❖ Concernant les travaux de pose de ralentisseurs dans le bourg, les dossiers sont en attente d'obtention de subventions DETR
- ❖ Les travaux d'installation d'un abribus à l'entrée de l'école vont également commencer, et il sera opérationnel pour la rentrée.
- ❖ Le déploiement de la fibre est terminé sur l'ensemble de la commune, à l'exception de Chabannes, Les Bouiges et Les Maisons du Bois. Hormis ces exceptions, désormais les foyers qui le souhaitent peuvent être raccordés.

- ❖ Les travaux de réfection de toiture à la grange, près du cimetière, et aux vestiaires du stade sont effectués.



Jean-Luc Pasquignon

Nouvelle tondeuse

Le tracteur-tondeuse municipal se faisant vieux, la commune a acquis une nouvelle tondeuse plus puissante et plus appropriée à la dimension des espaces à tondre.



Le réseau d'eau



Des travaux de recherche ont enfin eu lieu.

Deux forages étaient prévus pour notre commune sur la même parcelle, route de Bussière Dunoise/Montpion.

Le premier s'est montré rapidement inexploitable. L'autre forage est descendu à 90 m avec un très bon débit au début. Sauf que par la suite, une opération de pompage en continu sur 3 jours a montré une très forte diminution du débit qui s'est stabilisé à 6,6 m³/h.

Finalement, les premières analyses biologiques ne sont pas concluantes, ce qui pose beaucoup d'interrogations sur l'avenir de ce projet.

Forage route de Bussière Dunoise/Montpion

Une unité de traitement de l'eau par chloration a été installée au réservoir du Mas St Jean par C.T.H. pour en améliorer la qualité bactériologique.

Divers travaux d'entretien et d'aménagement de sécurité ont été réalisés au château d'eau ainsi qu'aux divers réservoirs par l'entreprise CJM Ferronnerie de la Celle Dunoise.

L'entreprise Pinaud s'est occupée du nettoyage du château d'eau et des divers réservoirs, ce qui n'avait pas été fait depuis longtemps.

De nombreuses fuites ont également été réparées et la surveillance du réseau reste très importante.

Guy Débrosse

Du nouveau à la Mairie !



Au moment de mon départ, je voudrais vous remercier avec la plus grande des sincérités.

Dire merci à chacun d'entre vous pour tous les bons moments passés ensemble. Ce dernier jour de ma vie professionnelle au sein de la mairie est chargé d'émotions pour moi. Je voulais dire quelques mots d'au revoir à mes collègues et aux élus qui vont me manquer. Des mots simples mais essentiels pour moi. Chacun d'entre vous m'a appris quelque chose de moi-même et m'a permis de m'améliorer chaque jour. J'ai acquis une expérience professionnelle et personnelle partagée avec vous. Je tiens à remercier également tous les élus avec qui j'ai travaillé. Et, j'ai aussi une pensée très forte à tous les sulpiciens et sulpiciennes qui m'ont aussi apporté beaucoup. Si je devais résumer mon émotion en trois petites phrases, je dirais :

- j'ai été très heureuse avec vous tous dans mon travail,
- j'ai adoré mon métier de secrétaire de mairie qui m'a motivé jusqu'au dernier moment,
- je pars en étant en accord avec moi-même.

Je vous remercie, chacun, chacune pour ce que vous m'avez donné. La vie professionnelle n'est pas un long fleuve tranquille. Les tensions, incompréhensions et les conflits font partie de notre quotidien. Cependant, malgré les tensions naturellement liées aux enjeux et au stress professionnels, il me reste surtout l'image d'une équipe unie, solidaire et altruiste. Je souhaite une bonne continuation à tous mes collègues ainsi qu'aux élus. Que chacun de vos projets aboutisse selon vos objectifs. Aujourd'hui, je quitte cette collectivité la tête pleine de merveilleux souvenirs professionnels.

Bonne continuation à tous, je garderai un très bon souvenir de mon passage ici.

Magali Grenier



Chers habitants,

C'est avec plaisir que je vous fais part de mon arrivée en tant que secrétaire de mairie dans votre commune. Arrivée tout droit de Brest il y a moins d'un an et résidant à La Souterraine, je compte sur vous pour me faire découvrir votre belle région. Je me tiens à votre disposition pour répondre à vos besoins et espère vous rencontrer prochainement au sein de notre mairie.

Bien cordialement,

Marine Mourgues



RESPECT CIVIQUE POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE



Le fait de laisser divaguer un animal est susceptible de présenter un **danger pour les personnes à pied ou à vélo** et tous les engins roulants sont également un grand **danger pour le chien**. De plus, tout le monde n'est pas à son aise en présence d'un chien et certains n'empruntent plus certaines voies par peur de rencontrer un chien ayant l'habitude de divaguer.

Dans le respect de chacun et pour ne pas mettre mon animal en mauvaise posture, je le tiens en laisse sur la voie publique.

Ne confondons pas toilettes et poubelles : lingettes non biodégradables, protections périodiques, tampons, produits chimiques et médicaments n'ont rien à faire dans les toilettes et bouchent régulièrement les canalisations de la commune ou se retrouvent dans la nature. Je pense à la planète, je mets ces choses à la poubelle.

De la même façon, un effort collectif de **propreté environnementale** est souhaitable sur notre commune. Trop de déchets qui doivent finir leur course dans le bac à ordures ménagères atterrissent encore dans la nature et nous ne devrions plus trouver de plastique d'enrubannage sur les bas-côtés de la route broyés au moment de la fauche...surtout que nous avons de très beaux parcours et paysages sur notre grande commune, préservons-les tous ensemble.



Quand j'ai tendu des ficelles le temps de faire traverser mon troupeau ou celui de mon voisin, je n'oublie pas de les enlever... arrive un "deux-roues" et l'**accident** peut être très grave. N'attendons pas la catastrophe, pensons-y.

Gardons à l'esprit que le **débroussaillage est obligatoire** dans les zones exposées à un risque d'incendie, l'opération consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles..) pouvant prendre feu et de propager un feu aux habitations. Les sanctions existent en cas de non-respect de cette règle, elles vont de 30 €/m² non débroussaillé à 750 € (1500 € dans un lotissement). Si le fait de n'avoir pas débroussaillé a permis la propagation d'un incendie qui a détruit le bien d'autrui, il est possible d'écoper d'une peine allant jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 15 000€ d'amende.....

Rappelons que les **feux de jardin sont interdits toute l'année**, même dans un incinérateur.

Dans le respect de chacun, les horaires suivants s'appliquent pour **tondre sa pelouse**:

- jours ouvrables: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche de 10h à midi.

> Faisons surtout preuve de bon sens **pour bien vivre ensemble** <



ENTRETIEN ET CONSERVATION DU PATRIMOINE

La croix de Puy Léger



Dans beaucoup de villages, des croix étaient érigées et les gens pouvaient s'y recueillir.

À Puy Léger, les habitants et certains des alentours se sont réunis (en juillet 2019) pour l'installation de la nouvelle croix flamboyante neuve en remplacement de l'ancienne complètement détériorée.

Un remerciement particulier à Jean-Noël GAPTEAU, originaire du village et professionnel dans le bois, qui en a été le maître d'œuvre et l'a entièrement restaurée pour lui donner une deuxième vie. Une très belle initiative!

Jean-Luc Pasquignon



Eglise en lumière !



Un peu de poésie ...

Conduis-moi, douce Lumière,
au milieu des ténèbres :
Je t'en prie, conduis-moi.

La nuit est sombre, et je suis
loin de la maison :
Je t'en prie, conduis-moi.

Veille sur mon chemin.
Je ne demande pas
à voir le but lointain :
un seul pas me suffit.

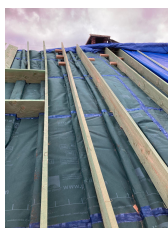
*Extrait de "Conduis-moi, douce
lumière" de John Henry Newman*

Article de ...

Dans le respect du patrimoine existant, j'ai prévu de rénover l'ancien moulin à huile de noix de Puy Léger en ayant toujours à l'esprit les deux adjectifs qui qualifient mon métier de spécialiste en isolation naturelle à Bruxelles : raisonnable et durable.

Rappelons-nous : c'est l'air qui isole, emprisonné au creux des différents matériaux isolants. Piégé dans les fibres, il crée une couche isolante, empêchant la chaleur de sortir du bâtiment. Nos ancêtres utilisaient pour cela différents produits locaux : paille, journal, laine, fibre diverses...

Depuis une vingtaine d'années en Europe (Allemagne, pays scandinaves), la tendance est d'utiliser à nouveau ! des isolants naturels plutôt que minéraux (laine de verre ou de roche) ou pétrochimiques. Pour cinq bonnes raisons :



- lutte contre le froid (mais ça tous les isolants le font),
 - lutte contre le chaud (seuls les isolants naturels sont efficaces),
 - lutte contre le bruit (en Creuse c'est moins important!)
- assurer la diffusion de la vapeur d'eau de l'intérieur du bâtiment vers l'extérieur (impossible avec des matériaux pétrochimiques)
 - approche durable telle que définie par l'ONU : qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures.

Pour le sol, le matériau par excellence est le liège, fabriqué sous forme de plaques au Portugal. On creuse une trentaine de centimètres sous la terre battue ou sous les belles pierres existantes qui seront ensuite reposées sur l'isolant. S'il n'y a pas de pierre, une finition en argile est réalisée.

Pour les murs, je vais risquer de ne pas les isoler afin de garder visibles les belles grandes pierres arrondies. Risque : 15% de déperdition à compenser par le chauffage.

Pour les toitures, je crée un caisson d'une vingtaine de centimètre en rehaussant les chevrons (avec des planches), fermé par une sous-toiture rigide en fibre de bois sous les tuiles, et un frein-vapeur côté chaud. Je remplis le tout en soufflant de la cellulose qui forme un matelas dense. La couverture en tuiles est refaite classiquement.

Toutes ces couches sont ouvertes à la diffusion de la vapeur d'eau de l'intérieur vers l'extérieur, comme un entonnoir inversé, assurant ainsi qu'il n'y ait pas de problème d'humidité, de ponts thermiques et de champignons.

Je serai heureux de partager cette approche avec vous l'été prochain !

... Frédéric Béguin

LE COIN DES ASSOCIATIONS

Le Comité des Fêtes

Pandémie oblige, les activités du Comité des Fêtes ont été mises en sommeil pendant 18 mois. Nous avons été heureux de pouvoir enfin nous réunir le 5 juin et avons décidé de proposer une animation le **15 août**: un vide grenier se tiendra dans la rue principale. Le midi nous proposerons un stand de restauration rapide : Burger, Barbecue, frites, glaces ...

En fonction de l'évolution de la pandémie, nous envisageons les activités habituelles (voir le calendrier des événements en fin de magazine)

Nous vous souhaitons un agréable été et espérons vous retrouver en pleine forme au début des festivités le 15 août !

Les Co-présidentes : Maryse Château et Aurélie Dardaillon

Le Dynamy'club



Compte tenu de la situation inédite, il n'y a pas eu d'activité au Dynamy'Club sur la saison 2020-2021. À ce jour, nous ne connaissons pas la suite à venir, mais nous vous tiendrons informés.

En attendant, nous vous souhaitons un bel été !

Le Dynamy'Club

Les Amis de St Sulpice le Dunois

Les mesures sanitaires s'améliorant, nous pensons reprendre nos activités dès que possible et nous serons heureux de vous retrouver pour l'Assemblée Générale prévue le :

le 05 septembre 2021 à 11 h à la Salle des Fêtes de St Sulpice le Dunois

Elle sera suivie d'un repas dans un restaurant. Les modalités concernant cette journée seront adressées dans la première quinzaine du mois d'août à l'ensemble des adhérents.

L'association est ouverte aux habitants de St Sulpice le Dunois mais aussi à ceux des communes environnantes. Les personnes désirant nous rejoindre seront les bienvenues. Elles peuvent contacter le président au 06.73.21.37.91 ou la secrétaire au 06.35.92.52.34

Retrouvez notre programme des activités prévues jusqu'à la fin de l'année, si les mesures sanitaires nous le permettent, au niveau de l'agenda des événements en fin de magazine.

En attendant de nous revoir, prenez soin de vous et profitez pleinement de l'été.

J.M. LEMOINE, Le président et les membres du bureau

L'ACCA

Nous voilà repartis pour un tour ! Il n'y a pas de vraies nouvelles puisque nous avons été longtemps en sommeil, sans dormir pour autant, puisque tout a été fait pour que la saison prochaine puisse se présenter sous les meilleurs auspices.



Le samedi 12 juin, nous avons tenu une assemblée générale, pour les raisons que personne n'ignore une telle réunion n'avait pas pu avoir lieu l'année dernière, les projets étaient restés dans les tiroirs. C'est avec plaisir que nous nous sommes retrouvés, et j'étais heureux de voir une assistance relativement nombreuse, en pleine forme. Chacun avait sa petite histoire à raconter à son voisin, avec tout ce temps passé à se regarder d'un peu loin. Les masques sur toutes les bouches, les fenêtres ouvertes pour assurer une bonne ventilation, le gel à la disposition de tous à l'entrée de la salle, tout a été parfait.

Il a fallu en premier lieu adopter les nouveaux statuts des ACCA, ils apportent peu de changements pour nous si ce n'est le mode d'élection de ce que l'on appellera désormais « le conseil d'administration » au lieu du « bureau », on dira que ça fait mieux mais ça ne change rien, les neuf membres restent en poste. À la suite de tout ça, on a dû passer en revue le règlement intérieur, peu ou pas de changement là encore. Le changement de réserve était resté en suspend l'an dernier, il a été adopté, la réserve située autour des Termes ouvre elle est remplacée par une zone autour du ruisseau d'Isles de Villemalard aux Velledries, à Puygerolles, à Nouzierat en empruntant aussi une partie située entre la route de La Celle et celle du Moulin de la Barde. La réflexion est entamée pour en déplacer une l'année prochaine du secteur Des Mesures vers les alentours de Gest. Un autre sujet intéresse beaucoup: l'ouverture. Si dans le cadre des tirs d'été on peut chasser à l'approche sanglier et chevreuil depuis le 6 juin, l'ouverture du sanglier se fera le 14 août, l'ouverture générale le 12 septembre, le lièvre étant décalé au 3 octobre, fermé le 12 décembre. Fermeture générale le 2 janvier, 27 février pour le chevreuil et 31 mars pour le sanglier.



Et maintenant que faire ? C'est simple, récupérer l'assurance chasse, faire valider le permis, nettoyer les fusils (une arme encrassée peut s'avérer très dangereuse) acheter des munitions. Les dates des différents lâchers seront affichées lors des ventes de cartes qui auront lieu comme d'habitude les veilles d'ouvertures.

Je souhaite donc que tous passent un bon été, que la pandémie s'estompe, ce qui est possible à condition que tout le monde se sente responsable, que les vaccinations s'enchaînent, alors seulement nous pourrons reprendre nos bonnes vieilles habitudes, nous promener dans la nature, respecter les gens et les biens, faire attention aux clôtures. À bientôt donc, au détour d'un chemin, à tailler une petite bavette à l'ombre d'un arbre, soyez prudents.

Jacques Valladon

INFOS PÊLE-MÊLE



L'Usage des Jours et Le Joyeux Traquenard vous donnent rendez-vous à la mi-août pour le Festival Le Fil dans le bourg de St Sulpice le Dunois. Ouverture du jardin de l'Usage des Jours au public.

Retrouvez Marie Madeleine Duchier au mois d'août!

Stage Public de Formation Vocale

Organisé par la Commune et l'Association des Amis de Saint-Sulpice-le-Dunois (23) à l'Eglise

08/09/10/11 août 2021

Marie Madeleine DUCHIER
Cantatrice - Professeur de chant

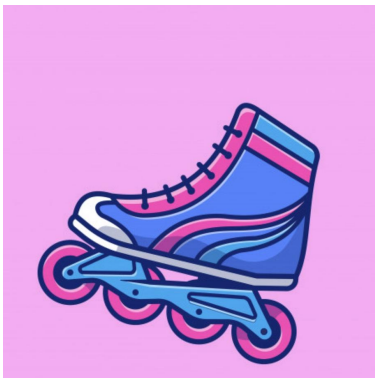
Accompagnement au piano par Claire SU

Renseignements - Inscriptions
Mairie Saint-Sulpice-le-Dunois - 05 55 89 08 17
www.paysdunois.fr

Conception-Impression : Mairie de Saint-Sulpice-le-Dunois 1 place du souvenir - 23800

En partenariat avec la CREUSE le Département

Initiation au roller du 12 juillet au 9 août inclus.



Rendez-vous tous les lundi à 17h30 dans la cour de l'école de St Sulpice le Dunois.

Cours de 18h à 19h

Âge: 6 à 10 ans (maximum 15 enfants)

Présence souhaitée d'un des parents - Port obligatoire du casque - (celui de vélo convient)+ protections (quelques unes peuvent être prêtées, de même que quelques rollers, selon la pointure)

Encadrement qualifié.

7€/cours ou carte de 5 cours à 30€

Si pas de licence FSGT, carte initiative populaire à 3€

Pour + d'informations, contactez LE PARADIS DE PABLO au 06 01 76 1 5 63

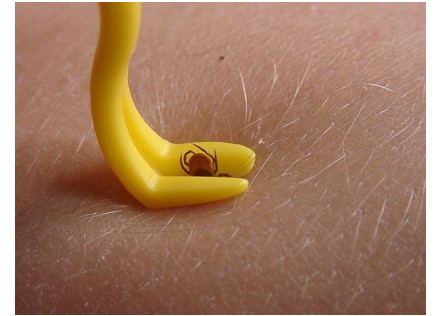
PRÉVENTION MALADIE DE LYME

Se protéger des tiques, porteuses de nombreuses maladies, est une priorité.

A l'extérieur, portez des vêtements longs et clairs (manches longues, chaussures fermées, chapeau), utilisez des répulsifs et traitez les animaux domestiques. Inspectez-vous minutieusement après chaque sortie. Attention, les tiques peuvent être très petites. Pensez au dos et au cuir chevelu.

N'utilisez qu'un tire-tique (disponible en pharmacie ou vétérinaire) pour les enlever ; ne mettez aucun produit comme l'éther, l'alcool ou la vaseline. Puis désinfectez la plaie. Surveillez l'endroit de la piqûre pendant au moins 1 mois.

Consulter un médecin en cas d'érythème migrant (tache rouge qui n'apparaît que moins d'une fois sur deux), de symptômes grippaux, et/ou de douleurs inexplicables.



Conseil utile : notez la date de piqûre et photographiez tout symptôme dermatologique.

Vous pouvez déclarer toute piqûre de tique grâce à l'application Citique :

Signalement-Tique est une application disponible gratuitement pour les smartphones ios et android ainsi que via son site internet. Mise en service par l'Inra, l'Anses et le ministère des Solidarités et de la Santé, elle permet de signaler rapidement aux scientifiques les piqûres de tiques, qu'elles soient repérées sur un humain ou un animal. En outre, après avoir signalé une piqûre de tique, l'application vous permettra d'envoyer la tique au laboratoire pour analyse. Cette tique sera conservée dans une tiquothèque, collection unique en France, mise à la disposition de tous les chercheurs partenaires du projet. <https://www.citique.fr/signalement-tique/> Et pour déclarer sur internet (pour ceux qui n'ont pas de smartphone) :

http://ephytia.inra.fr/fr/P/159/Signalement_TIQUE

L'association France Lyme, association de lutte contre les maladies vectorielles à tiques, est une association nationale loi 1901 reconnue d'intérêt général et agréée par le Ministère de la Santé. Elle organise de la prévention pour tous les publics, soutient et conseille les malades. Site internet : <https://francelyme.fr/site/>

La Section Creuse de France Lyme, créée en mai 2017, propose des actions de prévention et organise des permanences, conférences, stands de prévention, etc.

Pour toute information, contact uniquement par mail à : creuse@francelyme.fr

Pour nous faire un don :

<https://www.helloasso.com/associations/association-france-lyme/collectes/section-limousin>

Les vidéos de nos conférences et interviews médias sont disponibles sur Youtube (chaîne "Section Creuse de France Lyme")

EVOLIS 23



Une situation financière tendue entraînant une hausse du taux moyen de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 6%.

Depuis 2018, le service Déchets d'Evolis 23 a connu de nombreuses évolutions, qui ont pesé sur la situation financière du syndicat, avec notamment :

- ❖ La fermeture de l'ISDND (*centre d'enfouissement*) de Noth fin 2018 ; lequel a entraîné le transfert des ordures ménagères de notre territoire vers le site de Gournay, dans l'Indre. Outre les frais de transport engendrés, le coût a fortement augmenté du fait du traitement par un prestataire privé. Cette situation pourrait d'ailleurs empirer avec la fermeture annoncée du site de Gournay aux déchets creusois.
- ❖ La hausse de la TGAP (*Taxe Générale sur les Activités Polluantes*) depuis plusieurs années qui va se poursuivre jusqu'en 2025. Ainsi, pour le site de Gournay, la TGAP « enfouissement » est passée de 17€ par tonne de déchets enfouie en 2019, à 30€ en 2021 (soit une augmentation supérieure à 75% sur 2 ans). Elle devrait atteindre 65€ en 2025.
- ❖ La crise sanitaire liée à la COVID-19, qui a impacté l'ensemble du syndicat, avec plus d'absentéisme, le report de projets importants sources d'économies (*déploiement de la Tarification Incitative à Guéret, mise en place de l'extension des consignes de tri*), un fonctionnement dégradé du centre de tri de Noth et des déchèteries, sans oublier la mise en place des mesures sanitaires, parfois coûteuses. Le syndicat Evolis 23 étant un service public, il n'a pas pu prétendre aux prêts garantis, ni au chômage partiel pour ses agents. Et cette crise sanitaire, avec l'arrêt ou le net ralentissement de l'activité économique mondiale, pèse sur les cours de reprise des matériaux triés, avec par conséquent des recettes en nette baisse.
- ❖ Les investissements, dus au déploiement de la Tarification Incitative, continuent pour le moment d'alourdir le budget du syndicat, mais les économies liées à sa mise en place devraient toutefois se faire sentir d'ici les prochaines années et sur le long terme.

Ainsi, lors du vote du budget en mars dernier, il a été approuvé que le budget 2021 serait articulé autour de la recherche d'économies pour permettre un retour à l'équilibre budgétaire.

Néanmoins, cette maîtrise des dépenses n'est pas suffisante pour redresser la situation, et les élus du syndicat ont fait le choix de l'accompagner d'une hausse des recettes fiscales, d'où l'évolution du taux moyen de TEOM de 6% (lié uniquement à la poubelle noire).

Une part variable sur la TEOM ?

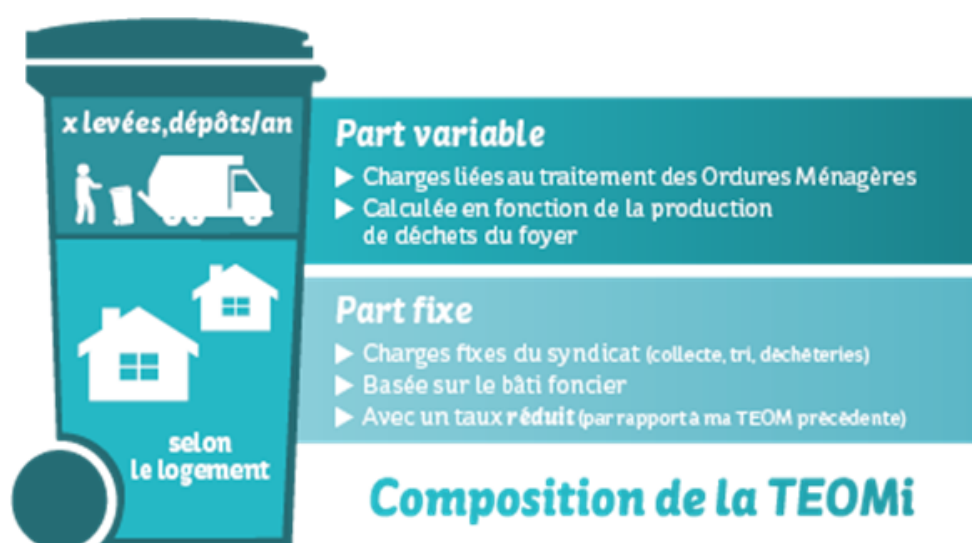
La TEOMi (*Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitatives*) figure sur la taxe foncière. C'est le service de l'année précédente qui est pris en compte sur l'avis de taxe foncière de l'année en cours.

Sur l'avis de taxe foncière 2021, vous allez donc voir apparaître pour la première fois la part variable qui correspondra à votre utilisation du service en 2020.

Pour rappel la TEOMi, obéit au même principe que la TEOM, mais avec une part incitative qui remplace une partie de la TEOM.

Elle se compose :

- D'une part fixe(*environ 80% de la TEOM*):
 - o Basée sur le foncier bâti
 - o Diminuée d'environ 20% par rapport à la TEOM (*avant le passage à la TEOMi*)
- D'une part variable :
 - o Calculée en fonction de la production réelle de déchets du foyer (*nombre de levées / dépôts sur l'année précédente*)
 - o Uniquement sur les Ordures Ménagères (*poubelle noire*)



Par conséquent, sur la feuille d'impôt foncier 2021, dans la partie « ordures ménagères », vous trouverez :

- Une part fixe liée à votre valeur locative, multipliée par un taux qui
 - o Augmente d'environ 6%, pour faire face aux difficultés budgétaires
 - o Baisse d'environ 20% par suite du passage de la TEOM à la TEOMincitative.
- Une part variable liée :
 - o Au volume de votre bac d'ordures ménagères ou du tambour de contenants collectifs
 - o Au nombre de fois où votre bac est mis à la levée ou le contenant collectif utilisé en 2020.

L'ensemble, part fixe et part variable, forme l'intégralité de la TEOMi

DIVERTISSEMENT

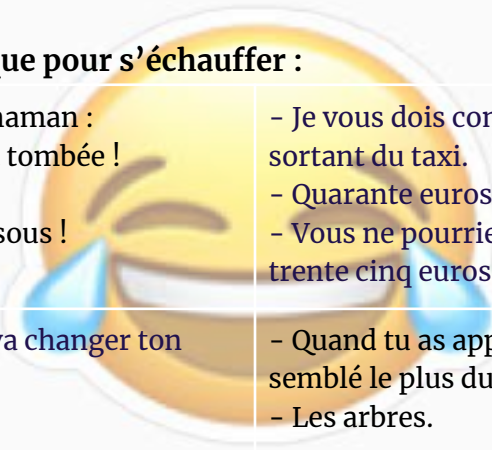
Suite à un imprévu, nous ne sommes pas en mesure de vous proposer de mots croisés dans ce numéro. Amusons-nous un peu en attendant de les retrouver !

Blagues d'une célèbre marque pour s'échauffer :

Une petite fille annonce à sa maman :

- Maman ! Mon armoire est tombée !
- Dis-le plutôt à ton papa !
- Il le sait déjà, il est en dessous !

- Julien, viens m'aider, on va changer ton petit frère ...
- Pourquoi, il est déjà usé ?



- Je vous dois combien ? demande la dame en sortant du taxi.

- Quarante euros, Madame, répond le chauffeur.
- Vous ne pourriez pas reculer un peu ? Je n'ai que trente cinq euros sur moi !

- Quand tu as appris à conduire, qu'est ce qui t'a semblé le plus dur ?

- Les arbres.

Pour les amateurs de Coluche :

-C'est vrai, je porte des lunettes. Mais c'est pas à cause de la vue. C'est à cause de l'âge.

-On apprend dans la presse qu'il y a deux inspecteurs des impôts en prison. je voudrais savoir si c'est deux en tout ou deux de plus !

-Je vais vous expliquer le principe de base de l'économie : "Donne-moi ta montre, et quand tu as besoin de l'heure, moi je te la dis !"

Charades pour les enfants :

Mon premier adore se balader dans les cheveux.
Mon second est le contraire de moche.
Mon tout contient des déchets.
Réponse : poubelle

Mon premier est un poisson.
Mon second est un poisson.
Mon tout est un membre de la famille.
Réponse : tonton

Avec un marteau, je tape sur mon premier.
Mon second est le premier mot de la négation.
Mon tout aime faire des blagues. *Réponse : clown*



CALENDRIER des ÉVÉNEMENTS de SAINT SULPICE LE DUNOIS 2ème semestre 2021

Le 17 juillet : Journée Jeux à la Médiathèque

Le 17 juillet : Soirée Rock à l'Auberge

Le 24 juillet : Bal Musette à l'Auberge

Le 31 juillet : Soirée Johnny à l'Auberge

Le 7 août : Soirée Années 1990-2000 à l'Auberge

Les 8 - 9 - 10 et 11 août : Stage Vocal à l'Église *organisé par la Mairie avec Marie Madeleine DUCHIER*

Le 11 août : La Nuit des Etoiles à la Médiathèque *animée par le Club d'astronomie Caroline H*

Les 13 - 14 - 15 août : Festival Le Fil dans le bourg *organisé par L'Usage des Jours et Le Joyeux Traquenard*

Le 14 août : Soirée DJ Jacki Bernardet à l'Auberge

Le 15 août : Vide-grenier dans le bourg *organisé par le Comité des fêtes*

Le 21 août : Soirée Country à l'Auberge

Le 28 août : Soirée Funk-disco à l'Auberge

Le 18 septembre : Veillée Patrimoine à la Médiathèque

Le 2 octobre : Projection de l'Engrangeur à la Médiathèque *organisée par La maison d'Icelle*

Le 9 octobre : Concours de belote *organisé par Les Amis de St Sulpice Le D*

Le 16 octobre : Dîner de Cons *organisé par le Comité des Fêtes*

Octobre : Journée "Polar" (auteur-dédicace) à la Médiathèque

Le 6 novembre : Concours de Belote *organisé par Le Comité des Fêtes*

Les 20 et 21 novembre : Bourse aux livres d'occasion à la Salle polyvalente

Le 4 décembre : Marché de Noël *organisé par les associations communales*

Le 5 décembre : Repas de fin d'année *organisé par Les Amis de St Sulpice le D*

Décembre : Prêts "surprise" à la Médiathèque



INFOS PRATIQUES

La Mairie de St Sulpice le Dunois



Ouvert au public :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Mercredi et Samedi de 8h30 à 12h

Secrétariat : 05 55 89 08 17

Maire : 05 55 89 25 47

Mail : mairie.st.sulpice.le.dunois@orange.fr

Site : <https://www.paysdunois.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/mairiesaintsulpiceledunois/>



La Médiathèque La Forge :

Ouvert du mercredi au vendredi
de 14h30 à 18h
et le samedi de 10h à 13h
Tél : 05 55 89 25 48



Mail : bib.stsulpiceledunois@orange.fr

Site : <http://www.mabib.fr/laforge23/>

Facebook :

<https://www.facebook.com/mediatheque.stsulpiceledunois/>

La Poste :



du lundi au vendredi de 9h45 à 12h30
Levée : du lundi au vendredi à 9h
et samedi à 11h45

Les tournées :

Boucherie : mercredi semaine paire

06 48 63 59 16

Boulangerie : lundi, mardi, jeudi et vendredi

05 55 89 68 24

Epicerie : vendredi - 05 55 61 12 81

Poissonnerie : jeudi - 06 10 90 80 80



Numéros d'urgence :

SAMU 15

Gendarmerie 17

Pompiers 18

Appel d'urgence Européen 112

Appel d'urgence personnes sourdes et
malentendantes 114



Enfance maltraitée 119

Violences conjugales 3919

Centre anti-poison :

Bordeaux 05 56 96 40 80

Lyon 04 72 11 69 11

Médecin de garde 05 55 41 82 02

tous les jours de 20h à 8h, le samedi après midi, le
dimanche et jours fériés

Pharmacie de garde 3237

SOS médecin 24h/24 3624

Enedis (électricité) 09 72 67 50 23

Info-escroqueries 08 11 02 02 17
(appel gratuit)

